

Bref

LES JEUNES QUI SORTENT SANS DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcours de formation et insertion professionnelle

La moitié des 750 000 jeunes qui chaque année débutent leur vie active ont poursuivi des études après le baccalauréat. Mais plus de 90 000 d'entre eux ont quitté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme. Sur un marché du travail où le diplôme constitue un signal fort pour les employeurs, ces jeunes s'insèrent dans des conditions moins favorables que leurs homologues diplômés. Certains tirent néanmoins bénéfice de leur poursuite d'études. Tel est le cas de ceux qui après un baccalauréat général ou technologique ont tenté d'obtenir un BTS (ou un DUT). En revanche, poursuivre en filière professionnelle n'apporte pas d'avantages significatifs aux bacheliers professionnels s'ils n'obtiennent pas de diplôme. Mais ce sont les jeunes ayant échoué au DEUG qui semblent les plus pénalisés lors de leurs débuts dans la vie active, tout particulièrement lorsqu'ils sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

Après des décennies de hausse, la proportion d'élèves qui atteint le niveau du baccalauréat et poursuit ensuite des études a actuellement tendance à se stabiliser. Il n'en reste pas moins que la moitié des jeunes qui chaque année débutent leur vie active sortent de l'enseignement supérieur. Mais, parmi ceux-ci, un quart n'y a pas obtenu de diplôme. En 1998 (cf. encadré page 4), plus de 90 000 jeunes ont ainsi arrêté leur formation au niveau dit « IV+ », c'est-à-dire sont sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme supérieur au baccalauréat. 53 000 étaient issus de DEUG. Les autres sortaient de filières professionnelles : 31 000 de BTS, 6 000 de DUT, et environ 1 000 avaient échoué à un autre diplôme de niveau bac+2, le plus souvent de la santé.

Ces passages par l'enseignement supérieur recouvrent deux réalités différentes. 30 % des jeunes ayant quitté le système éducatif au niveau du BTS ou du DUT n'ont pas obtenu leur diplôme. Ils peuvent néanmoins se prévaloir d'une formation ouvrant sur le marché du travail, car même si les titulaires de BTS ou DUT sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études, ces diplômes n'en gardent pas moins une visée professionnelle. En revanche, le DEUG ne constitue qu'une étape dans un parcours de formation. Plus de la moitié des étudiants qui s'inscrivent en première année poursuivent en second cycle universitaire. Alors que 90 % des jeunes qui ont arrêté leurs études au niveau du DEUG n'ont pas obtenu ce diplôme.

L'analyse des trois premières années de vie active des jeunes de niveau IV+ montre que leur entrée sur le marché du travail ne se fait pas dans les mêmes conditions selon qu'ils sont issus d'une filière générale ou professionnelle. Mais au-delà de la filière pour laquelle ils ont opté après le baccalauréat, c'est l'ensemble de leur parcours, du secondaire à l'enseignement supérieur, qui semble peser sur la façon dont ils effectuent leurs premiers pas dans la vie active.

Deux grands types de parcours de formation

Près des deux tiers des jeunes sortis non diplômés de DEUG ont un baccalauréat général (cf. tableau page 2). Peu en revanche sont titulaires d'un baccalauréat professionnel. Globalement, lorsqu'ils ont passé leur baccalauréat, ils avaient un retard scolaire plus important que les autres jeunes venant dans l'enseignement supérieur. Ils se répartissent sur les différentes disciplines comme l'ensemble des étudiants de premier cycle universitaire, bien qu'ils soient légèrement moins nombreux à être issus d'un DEUG de Sciences.

À l'inverse, les jeunes qui sortent sans diplôme de DUT ou BTS sont pour la majorité titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Ils sont par ailleurs plus nombreux à avoir un BEP que leurs homologues diplômés. ●●●

| Jeunes sortis du système éducatif en 1998 | Type de baccalauréat | Général | Technologique | Professionnel | Autre | Total |
|---|--------------------------|---------|---------------|---------------|-------|-------|
| | DEUG non diplômés | | 63 % | 28 % | 8 % | 1 % |
| <i>Diplômés ayant au moins un DEUG</i> | | 88 % | 11 % | 1 % | 0 % | 100 % |
| BTS non diplômés | | 14 % | 64 % | 18 % | 4 % | 100 % |
| <i>BTS Diplômés</i> | | 30 % | 60 % | 7 % | 3 % | 100 % |
| DUT non diplômés | | 47 % | 44 % | 8 % | 1 % | 100 % |
| <i>DUT diplômés</i> | | 66 % | 30 % | 3 % | 1 % | 100 % |

Source : enquête « Génération 98 », Céreq, 2003.

Types de baccalauréats détenus par les jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur

DUT - Diplôme universitaire de technologie.
BTS - Brevet de technicien supérieur.
DEUG - Diplôme d'études universitaires générales.

●●● Bien qu'ils n'y aient pas obtenu de diplôme, les jeunes de niveau IV+ ont très souvent passé une période relativement longue dans l'enseignement supérieur, et notamment en premier cycle universitaire. Ainsi, seuls 20 % des jeunes sortis non diplômés de DEUG ont passé un an dans l'enseignement supérieur ; 55 % y sont restés plus de deux ans, et 30 % plus de quatre ans.

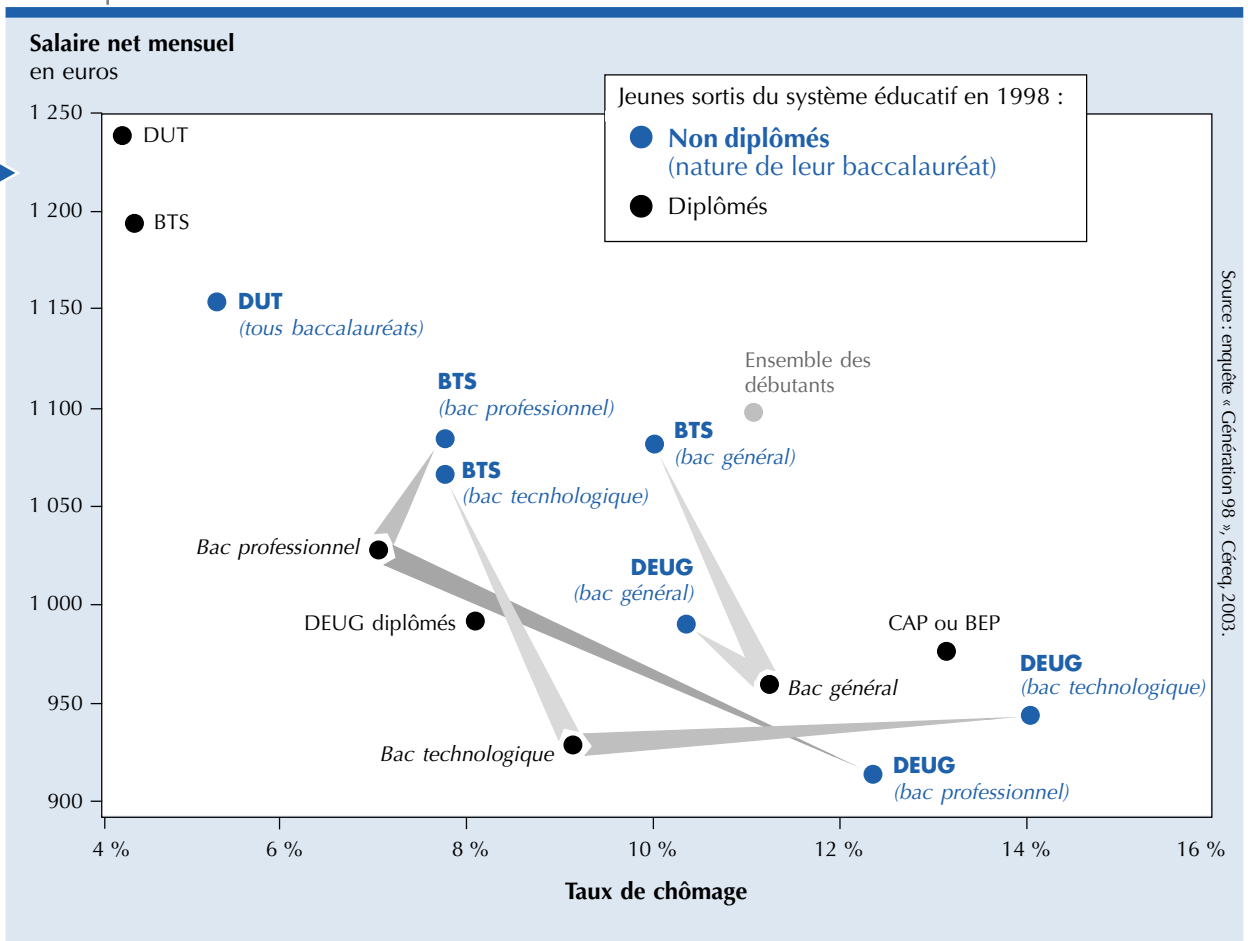
Les raisons pour lesquelles ces jeunes ont arrêté leurs études diffèrent selon la filière dont ils sont issus : ceux qui sortent de BTS ou DUT déclarent pour la plupart s'être lassés des études ; ceux venant de DEUG disent généralement avoir été refusés dans une formation, ce qui les a amenés à entrer dans la vie active. Dans l'ensemble, les titulaires d'un baccalauréat professionnel sont plus nombreux à quitter le système éducatif parce qu'ils ont trouvé un emploi, à l'instar de leurs homologues qui n'ont pas poursuivi dans le supérieur.

Des conditions d'entrée dans la vie active proches de celles des diplômés du secondaire

À l'entrée sur le marché du travail, taux de chômage, niveau de salaire et niveau de diplôme sont fortement corrélés. Un constat qui ne joue guère en faveur des jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur, d'autant qu'ils n'ont pas franchi le cap du bac+2 au-delà duquel les conditions d'entrée dans la vie active sont nettement plus favorables. Ils ne sont toutefois pas tous logés à la même enseigne (cf. graphique ci-dessous).

• Ceux qui sortent de DUT débute sur le marché du travail dans des conditions proches de celles de leurs homologues diplômés. Au bout de trois années de vie active, leur taux de chômage dépasse à peine 5 %. L'obtention du di-

Salaire et taux de chômage au bout de trois années de vie active



plôme joue essentiellement sur le salaire. Mais ces jeunes, qui ne semblent guère pâtir de ne pas avoir concrétisé leur passage dans l'enseignement supérieur par un diplôme, sont peu nombreux et semblent constituer une exception.

• À l'issue d'un BTS, les écarts entre diplômés et non diplômés sont plus importants, aussi bien en termes de taux de chômage que de qualité d'emploi. Les non diplômés accèdent à des emplois moins stables : trois ans après la fin de leurs études, seuls 61 % ont un « emploi à durée indéterminée », contre 74 % des diplômés. À l'issue des spécialités tertiaires, les écarts sont plus nets encore entre les diplômés et les non diplômés, qui accèdent à des emplois moins qualifiés et surtout moins bien payés.

Les non diplômés sortant de BTS tirent toutefois quelques bénéfices à avoir poursuivi leurs études. Ils sont en effet un peu moins touchés par le chômage, accèdent plus souvent à un emploi à durée indéterminée et sont surtout mieux rémunérés que les jeunes qui ont quitté les bancs de l'école juste après le baccalauréat.

• Il n'en va pas de même pour les jeunes qui arrêtent leurs études au niveau du DEUG sans avoir obtenu le diplôme. Leurs conditions d'insertion professionnelle sont nettement plus proches de celles des bacheliers, voire des titulaires d'un CAP ou d'un BEP, que de celles des autres sortants de l'enseignement supérieur.

Ainsi, trois ans après avoir quitté le système éducatif, ils sont moins nombreux que les bacheliers professionnels à avoir un emploi à durée indéterminée (cf. tableau). Leur précarité a pris une forme spécifique puisque 17 % d'entre eux ont eu un contrat emploi-jeune, mais ils ne sont en revanche pas particulièrement concernés par l'intérim ou les contrats à durée déterminée. Les sortants non diplômés de DEUG valorisent néanmoins le temps qu'ils ont passé dans l'enseignement en termes de statut puisque près de la moitié d'entre eux exercent une profession intermédiaire ou sont cadres. Mais s'ils accèdent à des emplois plus qualifiés que la plupart des jeunes qui n'ont pas poursuivi au-delà du baccalauréat, ils n'en sont pas pour autant mieux rémunérés.

De plus, si le fait de quitter l'enseignement supérieur sans diplôme joue essentiellement sur la qualité de l'emploi, au sortir d'un DEUG cela affecte aussi fortement l'accès à l'emploi, et ce dès les premiers pas sur le marché du travail. Les jeunes qui sortent non diplômés de DEUG mettent plus de temps pour accéder à leur premier emploi que les bacheliers professionnels qui n'ont pas poursuivi d'études. Au bout de trois années de vie active, leur taux de chômage est particulièrement élevé. Il est d'autant plus important qu'ils ont suivi un cursus en Lettres ou Sciences humaines, puisqu'il dépasse dans ce cas 14 %.

Niveau IV+ : bacheliers ayant suivi au moins une année d'études dans l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme.

Emploi à durée indéterminée : emploi sous contrat à durée indéterminée ou emploi de fonctionnaire.

Reprises d'études : jeunes qui se sont réinscrits dans le système éducatif après avoir passé au moins un an sur le marché du travail.

L'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement supérieur non diplômés, en quelques indicateurs

| Jeunes sortis du système éducatif en 1998 | Niveau de formation | • Durant les trois premières années de vie active | | | • Au bout de trois ans de vie active | | | | |
|--|---------------------|--|--------------------------------|----------------------|---|---|---------------------------------|--|--------------------------------|
| | | Ils ont mis plus de 6 mois pour trouver leur premier emploi Effectif estimé | Ils n'ont eu aucun emploi % | Taux de chômage % | Ils ont un emploi à durée indéterminée % | Ils exercent une profession intermédiaire ou sont cadres % | Salaire net mensuel médian € | Progression de salaire depuis le premier emploi % | Ils ont repris des études % |
| Non diplômés de l'enseignement supérieur | | | | | | | | | |
| DEUG non diplômés | 53 520 | 23 | 8 | 11,6 | 52 | 47 | 990 | 27 | 10 |
| Ayant un bac général | 33 730 | 23 | 9 | 10,3 | 53 | 51 | 990 | 28 | 12 |
| bac technologique | 15 270 | 21 | 5 | 14,0 | 50 | 44 | 950 | 26 | 8 |
| bac professionnel | 4 520 | 26 | 5 | 12,3 | 51 | 37 | 920 | 21 | 4 |
| BTS non diplômés | 30 740 | 16 | 3 | 8,0 | 61 | 36 | 1 070 | 27 | 2 |
| Ayant un bac général | 4 270 | 20 | 6 | 10,0 | 62 | 46 | 1 080 | 29 | 2 |
| bac technologique | 20 470 | 16 | 2 | 7,7 | 58 | 34 | 1 070 | 28 | 2 |
| bac professionnel | 5 600 | 15 | 2 | 7,7 | 71 | 33 | 1 080 | 25 | 1 |
| DUT non diplômés | 6 250 | 19 | 4 | 5,3 | 64 | 48 | 1 160 | 27 | 6 |
| Ayant un bac général | 2 960 | 18 | 4 | 6,0 | 59 | 54 | 1 140 | 29 | 6 |
| bac technologique | 2 780 | 21 | 5 | 5,0 | 69 | 46 | 1 190 | 25 | 7 |
| bac professionnel | 520 | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns |
| Bacheliers n'ayant pas poursuivi leurs études | | | | | | | | | |
| Bac général | 5 710 | 30 | 13 | 11,2 | 38 | 31 | 960 | 29 | 36 |
| Bac technologique | 24 450 | 27 | 7 | 9,1 | 51 | 27 | 930 | 24 | 11 |
| Bac professionnel | 57 740 | 17 | 3 | 7,0 | 68 | 20 | 1 030 | 21 | 2 |

Le nombre de jeunes sortis non diplômés de DUT étant faible, certaines données les concernant sont peu significatives – et sont dans ce cas mentionnées en italiques –, d'autres sont non significatives (ns).

Source : enquête « Génération 98 », Céreq, 2003.

Les avantages à poursuivre des études varient selon la voie choisie après le baccalauréat

Les conditions d'insertion professionnelle des jeunes de niveau IV+ varient donc sensiblement selon la filière dans laquelle ils ont poursuivi leurs études. Elles diffèrent également en fonction de la nature de leur baccalauréat, car ils doivent plus largement s'appuyer sur ce dernier pour effectuer leur entrée dans la vie active, faute d'avoir obtenu un diplôme dans l'enseignement supérieur.

• Ainsi, poursuivre des études en BTS n'apporte pas d'avantages significatifs aux bacheliers professionnels s'ils n'y obtiennent pas de diplôme. Ils ne n'insèrent guère plus facilement et n'accèdent pas à des emplois plus stables ou mieux rémunérés (cf. tableau 3). Tenter, même si c'est sans succès, d'obtenir un BTS après un baccalauréat technologique permet en revanche d'améliorer ses conditions d'insertion professionnelle, en particulier en termes de salaire. Ces bénéfices sont plus significatifs encore pour les jeunes qui ont changé de voie pour passer dans une filière professionnelle après un baccalauréat général. Le fait de poursuivre leurs études au moins une année leur donne nettement plus de chance d'exercer une profession intermédiaire ou d'accéder au statut de cadre, et leur permet également d'être plus à l'abri du chômage. Ceci étant, l'ensemble des jeunes sortant de BTS sans diplôme perçoivent des salaires relativement homogènes au bout de trois années de vie active. Leur niveau de rémunération apparaît plus déterminé par leur niveau de formation que par la nature de leur baccalauréat.

• Avoir changé de voie s'avère en revanche peu fructueux pour les jeunes qui ont préparé un DEUG sans obtenir le diplôme. En effet, lorsqu'ils ont un baccalauréat technologique ou professionnel, ils rencontrent beaucoup plus de difficultés pour trouver un emploi que leurs homologues qui n'ont pas poursuivi d'études. Les titulaires d'un baccalauréat professionnel accèdent en outre à des emplois moins stables et sont moins bien rémunérés. Faute d'avoir obtenu le DEUG, ils n'arrivent pas à tirer partie de leurs années d'études supplémentaires et, qui plus est, le fait d'avoir poursuivi dans l'enseignement supérieur semble leur porter préjudice par rapport aux bacheliers professionnels entrés directement dans la vie active. Ce constat doit toutefois être nuancé, car la plupart de ces jeunes sortent de filières tertiaires à l'issue desquelles l'insertion est globalement plus difficile. Par ailleurs, leur choix apparaît pour le moins singulier. Les bacheliers professionnels sont en effet relativement peu nombreux à poursuivre des études, et dans ce cas ils ne s'orientent qu'exceptionnellement vers un DEUG.

La situation des jeunes qui sortent de DEUG non diplômés apparaît plus favorable lorsqu'ils sont

Enquête sur une génération

Les données présentées dans ce *Bref* sont issues de l'enquête « Génération 98 » réalisée par le Céreq au printemps 2001. Cette enquête permet d'analyser les conditions d'insertion professionnelle et les premières années de vie active d'une génération, celle des jeunes sortis du système éducatif en 1998, de tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation.

Ce *Bref* est centré sur les trois premières années de vie active des jeunes qui après le baccalauréat ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur – en DEUG, BTS ou DUT – mais n'y ont obtenu aucun diplôme.

Leurs conditions d'insertion professionnelle sont analysées en fonction de la formation supérieure qu'ils ont suivie et de la nature du baccalauréat dont ils sont titulaires. Le faible nombre de jeunes qui sortent de DUT non diplômés n'a toutefois pas permis d'approfondir les résultats les concernant.

titulaires d'un baccalauréat général. Ils tirent plus de bénéfices de leur passage dans l'enseignement supérieur que leurs homologues qui ont un baccalauréat professionnel ou technologique, que ce soit en termes de taux de chômage, de stabilité ou de statut d'emploi au bout de trois années de vie active. Ils sont certes nombreux à n'avoir jamais travaillé au cours de cette période, mais beaucoup ont repris des études après avoir passé un ou deux ans sur le marché du travail.

De la poursuite à la reprise d'études

D'une façon générale, les non-diplômés de DEUG sont, avec les jeunes entrés directement sur le marché du travail après un baccalauréat général ou technologique, les débutants qui se forment le plus au cours des trois premières années de vie active : 14 % ont suivi une formation hors emploi (contre 2 % pour l'ensemble des débutants) et 10 % ont repris des études (contre 3 %). Ces reprises d'études concernent deux fois plus souvent les titulaires d'un baccalauréat général que ceux ayant un baccalauréat technologique ou professionnel.

Ces jeunes sortis de DEUG non diplômés mais qui retournent dans le système éducatif après une incursion dans la vie active, déclarent avoir repris leurs études pour obtenir un diplôme. Quatre sur cinq ont cette fois opté pour un bac+2 professionnel. De plus, les trois quarts se sont réorientés vers une spécialité autre que celle vers laquelle ils s'étaient orientés juste après le baccalauréat. Leur première expérience sur le marché du travail n'a donc été qu'un passage qu'ils semblent avoir utilisé pour se déterminer dans le choix d'un nouveau cursus de formation. Seule une analyse à plus long terme permettra de dire si ce choix est payant, mais il tend à montrer que les difficultés auxquelles sont confrontés nombre de jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur relèvent tout autant de problèmes d'orientation à l'issue du baccalauréat que de problèmes d'insertion professionnelle.

Gwenaëlle Thomas (Céreq).

Pour en savoir plus

• *De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98*, J.-F. Giret, S. Moulet, G. Thomas, NEF, n°1, Céreq, juin 2003.

• *L'enseignement supérieur professionnalisé, un atout pour entrer dans la vie active*, J.-F. Giret, S. Moulet, G. Thomas, *Bref*, n° 195, Céreq, mars 2003.

• *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 98*, Céreq, mars 2001. Épuisé, prochainement disponible sur le site internet du Céreq ou sur CD-Rom.

• *Génération 98. À qui a profité l'embellie économique ?*, D. Epiphane, J.-F. Giret, P. Hallier, A. Lopez, J.-C. Sigot, *Bref*, n° 181, Céreq, décembre 2001.

• *Repères et références statistiques 2002 sur les enseignements, la formation et la recherche*, Direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'Éducation nationale, 2002.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28.
Fax 04 91 13 28 80.
<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq